

Circulaire du Gouverneur Général

Relative à l'administration des populations indigènes et à la mission des autorités départementales en cette matière.

30 avril 1901

Monsieur le Préfet,

L'attaque du village de Margueritte vient d'être énergiquement réprimée. Les auteurs de cette tentative criminelle seront impitoyablement frappés ; mais ce dououreux évènement me fait un devoir de vous signaler à nouveau tout l'intérêt que j'attache à l'application intégrale, et suivant l'esprit qui les a dictées, des réformes administratives que j'ai décidées le mois de décembre dernier.

L'organisation d'un contrôle administratif et d'un contrôle financier, sous mon autorité directe, ne saurait donner tous les résultats utiles que j'en attends qu'à la condition d'être complétée et fortifiée par la réorganisation administrative dont vous avez été spécialement chargé.

Je vous prie, avant tout, de tenir la main à ce que les administrateurs des communes mixtes et les sous-préfets fassent de fréquentes tournées dans les territoires fort étendus confiés à leur vigilance. Il importe qu'ils s'associent, désormais plus étroitement, aux préoccupations, aux efforts, à la vie des populations qu'ils administrent.

Leur ambition ne doit pas se borner à l'expédition des affaires courantes, dont la solution est fixée et prévue par la jurisprudence et les règlements. Il leur appartient de participer activement aux progrès des idées et des mœurs et à l'essor de la prospérité générale, en prenant l'initiative de propositions destinées à favoriser, en même temps que le développement de la colonisation, le relèvement de la condition des indigènes, de leur situation morale et matérielle.

A ce point de vue, l'institution du secrétariat général pour les affaires indigènes que j'ai créé auprès de vous à une portée dont vos collaborateurs doivent se rendre exactement compte et une utilité que l'expérience mettra de plus en plus en lumière, si par vos soins ma pensée et mes prescriptions sont fidèlement interprétées.

Au secrétariat général pour les affaires indigènes doivent converger tous les rapports et tous les renseignements sur l'état d'esprit de chacun de vos douars, sur les besoins de chacun, sur les moyens de remédier à la situation critique de certains d'entre eux, sur l'application des ressources que tous fournissent aux budgets locaux, sur les travaux d'utilité publique qu'ils réclament, sur les mesures susceptibles d'améliorer les méthodes de culture et d'élevage dans les milieux indigènes, et de faire revivre et progresser les arts industriels musulmans, jadis en honneur dans de nombreuses tribus, enfin, sur toutes les questions de prévoyance et d'assistance dont j'ai le ferme dessein de poursuivre la solution.

Chaque douar doit avoir, en quelque sorte, dans vos bureaux, son histoire et son inventaire, sans cesse tenu à jour, et, si je puis dire, son compte courant faisant ressortir ce qu'il donne et ce qu'il reçoit.

Je désire être constamment édifié sur les préoccupations de nos sujets musulmans, les influences diverses qui s'exercent sur eux, et être ainsi mis à même de remédier promptement aux erreurs et aux abus dont ils auraient à se plaindre.

Aujourd'hui, les affaires qui les intéressent sont disséminées dans un trop grand nombre de services n'ayant pas entre eux de suffisantes relations, de telle sorte qu'il est malaisé, pour l'administration centrale, de dégager la véritable situation de la plupart de nos tribus et d'assurer à la gestion de leurs intérêts l'unité de vues et de direction indispensable à notre propre sécurité.

Nous pourrons être d'autant plus fermes vis-à-vis d'eux que nous serons plus justes, plus soucieux de leur bien-être et respectueux de leurs traditions et de leur culte.

Nous avons acquis sur la terre d'Algérie, fécondée par le meilleur de notre sang et l'effort prodigieux de nos colons, des droits imprescriptibles. Ces droits impliquent des responsabilités et des devoirs.

Tout le monde comprendra, désormais, en Algérie, le danger des excès et des désordres de la rue, indignes d'un pays civilisé, monstrueux dans un pays de suffrage universel.

Il serait puéril de se dissimuler combien contagieux et meurtrier peut-être, dans la colonie, l'exemple de nos discordes civiles et des folies de la persécution des races, et combien criminelle est cette propagande que rien n'excuse et qui risque de ruiner, dans les milieux indigènes, le respect de l'autorité et des lois, en y rallumant les mauvaises passions et les haines.

Le rôle de protecteur vis-à-vis des populations soumises à la tutelle généreuse et bienfaisante de la France n'est pas rempli, s'il n'est pas avant tout un rôle d'éducateur.

J'exprime l'espoir que les Français d'Algérie seront unanimes à vous aider dans l'accomplissement de votre tâche. Je suis sûr, en tout cas de pouvoir compter sur votre énergie, en même temps que sur votre patriotisme et votre dévouement à la République.

Le Gouverneur Général

Édouard Laferrière